

Contexte national

En France, l'espérance de vie à 60 ans est estimée en 2005 par l'Insee à 21,4 ans pour les hommes et à 26,4 ans pour les femmes. L'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées s'est accompagnée de celle de leur espérance de vie sans incapacité. L'apparition des incapacités physiques, sensorielles ou intellectuelles est donc très fortement liée à l'âge. L'accentuation du vieillissement de la population a entraîné en France le développement de services et de prestations pour favoriser maintien à domicile et accueil en hébergement collectif.

Pour répondre aux besoins d'aide des personnes âgées en perte d'autonomie, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) a été instituée au 1er janvier 2002, administrée et financée par les Conseils généraux. Il s'agit d'une aide financière attribuée aux personnes qui en font la demande, sous conditions de résidence, d'âge (60 ans ou plus) et du niveau de dépendance (GIR 1 à 4). Au 31 décembre 2008, 1 115 000 personnes bénéficiaient de l'APA, soit 204 bénéficiaires pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus en France entière. La majorité des bénéficiaires (62 %) vivaient à leur domicile et 38% en établissement.

Les personnes âgées classées en GIR 5 ou 6 (non dépendantes) peuvent bénéficier d'une prise en charge (totale ou partielle) pour l'aide à domicile financée par l'aide sociale départementale, le régime général d'assurance vieillesse, le régime agricole et les caisses de retraite complémentaires. En 2007, plus de 310 500 personnes ont bénéficié des services d'aide ménagère à domicile, soit 3,1% des personnes âgées de 65 ans et plus.

Les soins infirmiers et de nursing sont une autre composante essentielle de l'aide à domicile. Fin 2008, plus de 2 100 services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) étaient agréés pour plus de 100 000 places (soit 9,6 places pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus) intervenant auprès de personnes âgées dépendantes. Ils effectuent principalement des soins de nursing assurés par des aides soignants, des actes techniques infirmiers et exercent une fonction de coordination des soins. Les infirmiers libéraux assurent les mêmes prestations quand les SSIAD n'existent pas.

L'aide aux personnes âgées ne relève pas seulement des services professionnels : l'entourage garde toujours une place prépondérante.

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible ou souhaité, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins pour personnes âgées (EHPA), pour un accueil permanent, temporaire, de jour ou de nuit. En 2001, une réforme de la tarification des établissements les a transformés en "Établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes" (EHPAD). Cette réforme dissocie les structures ayant essentiellement une vocation résidentielle pour des personnes valides, des établissements qui hébergent une majorité de personnes âgées dépendantes. Selon l'enquête EHPA de 2007 de la Drees, 10 300 établissements d'accueil pour personnes âgées proposant 684 000 places se répartissaient sur le territoire, ce qui représente 127 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus.

L'hébergement temporaire est une modalité d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent en institution. En 2007, 230 000 personnes sont entrées en EHPA, dont 38 000 sur des places d'hébergement temporaire.

Situation en Bourgogne : Faits marquants



- ▶ En 2008, la Bourgogne dispose de 23 127 places d'hébergement permanent pour personnes âgées (maison de retraite, logement-foyer). Elle est plus dotée que la moyenne des régions françaises (135 contre 116 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus). La desserte varie d'un département bourguignon à l'autre, le taux d'équipement étant le plus faible dans la Nièvre (105/1 000) et le plus élevé dans l'Yonne (149/1 000). Le taux d'équipement en lits médicalisés, globalement supérieur à la moyenne nationale (125 contre 98/1 000), varie de 108/1 000 dans la Nièvre à 148/1 000 dans l'Yonne.
- ▶ On recense 74 services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (avec 3 010 places) en Bourgogne en 2008. Le nombre de places a augmenté de plus de 50% depuis 1996. Le taux d'équipement s'établit à 9,3 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus (comme la moyenne métropolitaine).
- ▶ Par ailleurs, près de 11 500 Bourguignons âgés avaient recours à un service d'aide ménagère à domicile en 2007 financé par la CnavTS, la MSA ou l'aide sociale des Conseils généraux. Leur nombre est en diminution par rapport à 2000.
- ▶ Début 2006, près de 36 900 personnes bénéficiaient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, soit 216/1 000 Bourguignons de 75 ans et plus, taux supérieur à la moyenne nationale (203/1 000). Le taux de bénéficiaires de l'APA varie à l'intérieur de la région de 194 pour 1 000 dans l'Yonne à 244 pour 1 000 dans la Nièvre.

... Voir aussi les fiches : Population âgée,
État de santé des 65 ans et plus

☒ Spécificité en Bourgogne

Le Gérontopôle (siège social CHU Champmaillot), est un lieu d'échanges sur les formations, la documentation, les études ayant trait aux personnes âgées dans la région.

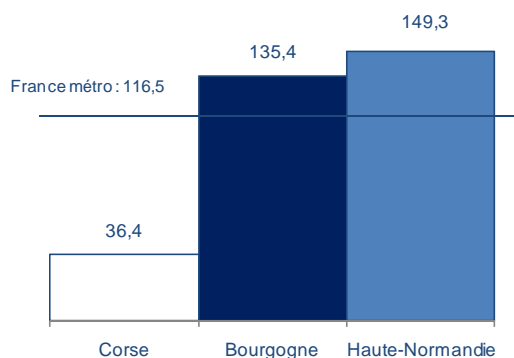
Des programmes départementaux de prévention coordonnée sont organisés en Côte d'Or, Saône-et-Loire et dans l'Yonne par une pluralité de partenaires institutionnels sur les axes nutrition, mémoire, médicaments, prévention des chutes.

Publications de l'ORS Bourgogne

- Les retraités bourguignons et francs-comtois. Préoccupations et besoins d'information, ORS Bourgogne et Franche-Comté, 2006.
- Synthèse régionale d'informations sur la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (et troubles apparentés) et sur l'aide à leurs aidants, 2003.
- Un regard sur les besoins des personnes âgées dépendantes et des aidants bénévoles en Côte-d'Or, 2002.
- Évaluation de la qualité de vie des personnes âgées dépendantes en Bourgogne, 2002.

Merci à K. TAYAKOUT (ARS) pour la relecture

Taux d'équipement en structures d'hébergement permanent pour personnes âgées au 01/01/2008 (Nb de lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus)



Sources : Drees (Statiss), Insee Exploitation Fnors

Capacité d'hébergement pour personnes âgées par département en Bourgogne au 01/01/2008

Types d'accueil	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Bourgogne
Hébergement permanent					
Maison de retraite					
nombre d'établissements	71	34	93	73	271
nombre de lits	5 297	2 563	6 567	5 433	19 860
Logement-Foyer					
nombre d'établissements	18	8	33	1	60
nombre de logements	810	368	2 057	32	3 267
Total nb lits et places	6 107	2 931	8 624	5 465	23 127
dont EHPAD					
nombre d'établissements	77	32	81	68	258
nombre de lits	5 634	2 686	5 914	5 327	19 561
Hébergement temporaire					
nombre de lits	134	7	236	40	417
Unités de soins de longue durée					
nombre de lits	315	685	472	101	1 573
Taux* d'équipement					
en structures d'hébergement complet	139,7	105,0	143,9	150,5	137,8
en lits médicalisés	133,8	120,5	107,6	148,4	125,3

* taux pour 1 000 habitants de 75 ans et +
Source : Drees (Statiss)

Services de soins infirmiers à domicile au 01/01/2008

	Nb de services	Nb de places	Taux pour 1 000 personnes de 65 ans et plus
Côte-d'Or	13	831	9,7
Nièvre	16	439	8,3
Saône-et-Loire	25	1 062	9,2
Yonne	20	678	9,9
Bourgogne	74	3 010	9,3
France métro.	2 091	98 562	9,6

Sources : CnamTS, Insee (RP 2006) Exploitation Fnors

Bénéficiaires de services d'aide ménagère à domicile par type de prise en charge en au 1^{er} janvier 2007

	Bourgogne		France métro.	
	Effectifs	%*	Effectifs	%*
Régime général	9 000	2,8	228 138	2,3
Régime agricole	2 081	0,7	Nd	Nd
Aide sociale	390	0,1	23 924	0,2
Total	11 471	3,6	Nd	Nd

* effectifs rapportés au nombre d'habitants de 65 ans et +
Sources : Cnav, CCMSA, Drees, Insee Exploitation Fnors

Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) en Bourgogne au 31/12/2007

	Nb de bénéficiaires	Nb pour 1 000 personnes de 75 ans et +
Côte-d'Or	9 385	210,0
Nièvre	6 822	243,9
Saône-et-Loire	13 607	221,1
Yonne	7 078	193,5
Bourgogne	36 892	216,0

Source : Drees (Statiss) Exploitation ORS

Définitions

Établissements pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) : En 1999, la réforme de la tarification de ces établissements a conduit certaines maisons de retraite (hébergement collectif de personnes âgées offrant un ensemble de prestations comprenant à la fois le logement, le repas et divers services spécifiques), certains Logements foyers (Groupe de logements autonomes assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif) et certaines unités de soins de longue durée, à passer convention avec l'Etat et le département garantissant une qualité d'accueil, de soins, d'hygiène et de confort. L'hébergement est à la charge de la personne âgée qui peut bénéficier de l'aide sociale ou de l'allocation logement.

Services hospitaliers de longue durée (service de long séjour) : ils accueillent des personnes âgées qui n'ont plus leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance médicale continue.

Services d'aide ménagère à domicile : ils apportent une aide pour les activités telles que la préparation des repas, les courses et le ménage. Le financement est pris en charge par les caisses de retraite ou l'aide sociale départementale, sur la base d'un volume horaire accordé à la personne âgée en fonction de son niveau de dépendance et ses revenus.

Services de soins infirmiers à domicile : ils prennent en charge, sur prescription médicale, des personnes nécessitant des soins infirmiers quotidiens d'hygiène et de nursing. L'assurance maladie finance les services de soins.